

Lundi 26 septembre 1955,
à 10 h. 30

New-York

ASSEMBLEE
GENERALE

DIXIEME SESSION

Documents officiels



S O M M A I R E

	Page
Point 9 de l'ordre du jour:	
Discussion générale (suite)	75
Discours de M. Ortega (Chili), de M. Popovic (Yougoslavie) et de M. Al-Jamali (Irak)	

Président: M. José MAZA (Chili).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

DISCOURS DE M. ORTEGA (CHILI), DE M. POPOVIC (YOUgoslavie) ET DE M. AL-JAMALI (IRAK)

1. M. ORTEGA (Chili) [*traduit de l'espagnol*]: L'honneur de monter à cette tribune m'échoit à un moment qui revêt une grande signification historique. Deux raisons, l'une actuelle, l'autre de caractère permanent, confèrent à ma déclaration une importance particulière: l'achèvement d'une étape de 10 ans dans les travaux de l'Organisation des Nations Unies et l'attachement profond du peuple et du Gouvernement chiliens aux principes de la Charte.

2. Pendant ses 10 premières années d'existence, l'Organisation des Nations Unies a travaillé sans relâche à s'acquitter du mandat qui lui a été confié à San-Francisco, c'est-à-dire à affermir la paix et la sécurité internationales et à accroître le bien-être des peuples. C'est pourquoi il convient de reconnaître l'ampleur et l'importance de la tâche qui a été menée à bien, de dégager sous une forme concrète l'expérience acquise et, en s'inspirant de ces éléments, de fixer une ligne de conduite pour l'action future. Les progrès déjà accomplis dans le domaine de l'action économique, sociale et culturelle entreprise en application des principes de la Charte ont montré que la mise en œuvre de ces principes constitue le moyen le plus efficace de maintenir la paix.

3. Les conflits idéologiques du monde moderne, qui sont à l'origine de la guerre froide, peuvent être aplanis, comme le prouvent d'une manière éclatante les récentes conférences internationales. Le plus important de ces conflits est celui qui a trait à la notion de liberté. Du point de vue philosophique, l'Organisation des Nations Unies est parvenue à une formule basée sur la tolérance mutuelle et le respect de la vérité des autres. C'est uniquement en partant du principe que personne n'a le don d'infaillibilité et qu'en conséquence notre vérité n'est que parfois seulement la vérité des autres, que l'on peut trouver une formule de coexistence. Si toutefois nous poussions ce principe jusqu'au paralogisme ou au sophisme, c'est-à-dire si nous considérions que la vérité de cette dernière proposition est, elle aussi, relative, nous nous verrions contraints et forcés d'admettre le recours à la force pour résoudre les conflits entre nations. Il semble évi-

dent que l'idéal demeure de voir mettre en valeur ce qui nous unit, comme membres du genre humain, et de laisser de côté d'un commun accord ce qui nous divise.

4. Les démocraties instituées dans ce qu'on appelle les petits pays, parmi lesquels on compte le Chili, constituent le soutien moral fondamental des grandes puissances. La Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme fournissent, par leur esprit et leur contenu, un témoignage à l'appui de cette affirmation. Sans ce soutien moral, les grandes puissances s'écarteraient des règles essentielles qui sont la raison d'être de l'Organisation des Nations Unies, se livreraient à des violations flagrantes des principes de la Charte et des droits de l'homme et, par voie de conséquence, amèneraient les petits pays, également touchés par l'abus de la force, à s'unir pour défendre leurs intérêts et à adopter une attitude légitime qui s'inspirerait en définitive de l'esprit initial de l'Organisation des Nations Unies.

5. Mon gouvernement n'a ménagé aucun effort, tant dans le domaine de la politique extérieure que dans celui des problèmes sociaux, pour marquer sa confiance dans l'Organisation des Nations Unies et il a toujours agi en liaison étroite avec elle.

6. Ma délégation estime que nous devons appuyer les recommandations de la Conférence de San-Francisco, qui figurent à l'ordre du jour de la dixième session et qui ont trait à la convocation d'une conférence générale des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies aux fins d'une révision de la Charte, sur la base de l'excellente documentation fournie par le Secrétaire général.

7. Depuis 1945 jusqu'à aujourd'hui, de nombreux changements sont intervenus dans la vie internationale; c'est ce qui dicte notre attitude favorable à la convocation de cette conférence. Les contrastes frappants entre les principes de la Charte et les circonstances dans lesquelles l'action des Nations Unies s'est exercée nous font croire à la nécessité de procéder à un nouvel examen du texte de la Charte. Cependant, ma délégation comprend que le moment n'est peut-être pas venu d'apporter des modifications substantielles à cet instrument. Autre chose est de reconnaître le droit et la nécessité de réviser la Charte, autre chose, de fixer la date à laquelle seront présentés les points de vue dont il faudra tenir compte lors de la révision envisagée. Ce dernier problème devrait être résolu en fonction des circonstances politiques, car, pour qu'une conférence de cette nature puisse donner des résultats positifs et rendre plus efficace l'application de l'esprit de la Charte, il est indispensable que les Etats Membres y participent animés du désir de coopération dans ce domaine.

8. Avant tout, il conviendrait d'étudier sur le plan politique la possibilité de supprimer l'usage du droit de veto pour les questions relatives au règlement pacifique des différends internationaux, à l'admission de

nouveaux Membres et à la nomination du Secrétaire général. Pour ces trois catégories de questions, l'usage qui a été fait du droit de veto est venu d'une interprétation erronée des articles pertinents de la Charte.

9. En ce qui concerne l'admission de nouveaux Membres, l'application la plus large possible du principe de l'universalité est indispensable à l'action commune des Etats, conformément au droit international. Il serait logique d'espérer, étant donné l'importance considérable de cet objectif, que ce que l'on pourrait appeler l'esprit de Genève, cette nouvelle politique de conciliation qui a été définie et formulée à Genève, se traduira par des actes concrets, dont l'un devrait être l'admission, sans distinction, comme nouveaux Membres, des Etats qui remplissent les conditions que l'on a pris soin d'énoncer à l'Article 4 de la Charte.

10. Les 10 années d'existence de l'Organisation des Nations Unies ont notamment servi à mettre en relief l'importance des pactes régionaux dans le cadre du système actuel de sécurité collective. De ce fait, il conviendrait de modifier le libellé de certaines dispositions du Chapitre VIII de la Charte, de façon qu'il n'y ait plus de doute possible quant à la procédure à suivre en cas de conflit entre Etats signataires d'un accord régional.

11. D'autre part, nous devons insister sur l'opinion que notre ministre des relations extérieures a exprimé récemment à la Conférence de San-Francisco, tendant à ce que l'actuel Conseil économique et social se scinde en deux conseils ou deux organes: un Conseil économique et d'assistance technique et un Conseil social et des droits de l'homme. On faciliterait ainsi l'exécution de la mission essentielle qui incombe actuellement au Conseil. Rappelons que le Conseil économique et social est devenu l'organe le plus important pour les petits pays dont les ressources sont faibles et le niveau de vie peu élevé.

12. Il y a encore un aspect de la révision de la Charte qui préoccupe profondément mon gouvernement: c'est la nécessité de procéder à un examen critique des institutions et des procédures prévues pour encourager le développement économique des pays insuffisamment développés. Créées à des fins louables dans la période qui a immédiatement suivi la guerre, ces institutions doivent tirer profit de l'expérience de 10 années de travail et adapter leurs fonctions à la réalité sociale et économique actuelle. Au cours des dernières années, on s'est efforcé d'exercer, dans les domaines économique et financier, une action, directe ou indirecte, en vue d'amener les nations à coopérer dans toute la mesure du possible à la prospérité générale et au relèvement des niveaux de vie.

13. Tous les représentants ici présents se souviennent des délibérations de Bretton-Woods. A cette époque, on pensait déjà qu'il appartenait à toutes les nations de créer les conditions qui devaient, après la guerre, favoriser le retour à une économie normale, et d'introduire certaines modifications de structure pour écarter la possibilité redoutée d'une crise analogue à celle de 1930-1931. Le Fonds monétaire international et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement sont nés des entretiens de Bretton-Woods. On peut dire que ces deux nouvelles institutions représentent la somme des efforts d'imagination déployés alors par ceux qui étaient chargés d'établir les plans pour l'avenir.

14. Le Fonds devait servir essentiellement, on le sait, à normaliser et à assainir la situation monétaire: assurer la convertibilité des devises, supprimer le contrôle

des changes et les politiques discriminatoires, faciliter et rendre libre et prospère le commerce international. Quant à la Banque, après s'être consacrée, à l'origine, à la reconstruction des régions dévastées par la guerre, elle a commencé, bien que lentement et avec prudence, à s'intéresser au développement économique proprement dit.

15. Quel est le bilan de ces activités après 10 ans? Tout d'abord, la convertibilité des devises n'est pas la règle générale. Tout au plus les devises convertibles représentent-elles une rare exception. Le Fonds n'a pas pu faire mieux: il n'est pas de sa compétence de changer l'ordre économique et financier. La Banque, pour sa part, a consenti des prêts importants, mais elle l'a fait selon des pratiques bancaires qui, vu peut-être l'origine de ses ressources, sont régies par des normes très prudentes.

16. Certes, le montant des crédits consacrés au développement économique représente, au total, une aide appréciable, mais peut-on prétendre que la Banque a résolu le problème du développement économique? Peut-on affirmer que l'activité de cette institution suffit à surmonter toutes les difficultés qui existent en matière de financement? Si la réponse à ces questions est négative, on ne saurait en rendre responsables la Banque ni ceux qui la dirigent: le fait est qu'au regard de l'ampleur du problème, ses ressources, ses méthodes commerciales et même sa bonne volonté sont nettement insuffisantes.

17. En outre, ces deux organismes, qui sont des institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies, ont prêté leur concours aux gouvernements par l'intermédiaire de missions techniques. Il s'agit là encore d'une contribution positive. Cette assistance technique, qui vient s'ajouter à l'aide financière, est impressionnante si on la considère à la lumière de la situation qui existait avant Bretton-Woods. Alors, il n'y avait rien; aujourd'hui, on dispose de deux institutions qui s'acquittent de leur mandat. Toutefois, il faut bien reconnaître qu'en face du développement économique et des problèmes que pose son financement, ces deux institutions paraissent bien modestes; leur activité ne semble être que le complément d'une vaste action économique et financière qui n'a pas encore commencé, mais qu'il faudra inévitablement entreprendre pour répondre aux exigences de l'époque dans laquelle nous vivons.

18. Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies a totalement renouvelé les conceptions économiques et financières internationales. Les études et enquêtes du département compétent, les remarquables travaux des commissions économiques régionales méritent d'être signalés avec enthousiasme à cette tribune. Les Etats Membres, comme les pays qui n'appartiennent pas encore à l'Organisation des Nations Unies, ont commencé à parler un langage nouveau; pour nombre d'entre eux, c'est la première fois qu'ils parlent le langage de l'économie. S'il fallait justifier l'existence de l'Organisation des Nations Unies, il suffirait de rappeler les études théoriques faites par elle, ainsi que les enquêtes incessantes des commissions économiques régionales.

19. En ma qualité de représentant du Chili, je connais surtout les travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL). Je suis certain que pour tous les pays de notre région, la création de cette commission a marqué le début d'une ère nouvelle dans leur développement économique commun, celle de la compréhension des phénomènes économiques et finan-

ciers, et de la recherche des meilleures solutions aux problèmes d'ordre général.

20. Ceci dit, quel est le résultat de cet effort ? L'Organisation des Nations Unies ne formule ni doctrines ni dogmes; elle se borne à présenter les faits, à exposer de quelle façon ils sont interdépendants, à mettre en lumière les rapports probables de cause à effet qui les caractérisent. Ce travail éminemment objectif suscite cependant une inquiétude: les difficultés inhérentes à la structure de l'économie mondiale ne pourront être surmontées aussi longtemps que l'on ne s'attaquera pas avec audace au développement économique. On trouve cette même observation dans les analyses et conclusions des Commissions économiques pour l'Europe, pour l'Amérique latine et pour l'Asie et l'Extrême-Orient, ainsi que dans les études isolées relatives à l'Afrique. La conclusion vaut donc à la fois pour l'ensemble et pour chacune des régions intéressées.

21. Arrêtons-nous quelques instants sur l'expérience que nous avons acquise à l'échelon régional. Après la dixième Conférence interaméricaine tenue à Caracas en mars 1954, les ministres des finances des pays d'Amérique se sont réunis pour la première fois, à Rio-de-Janeiro, en novembre 1954. Comme il était logique de le supposer, les discussions ont porté essentiellement sur le développement économique de l'ensemble de la région. Les ministres ont décidé de confier à des spécialistes le soin d'étudier la possibilité de créer un système ou un établissement de banque interaméricain qui, tout au moins à l'échelon régional, comblerait l'immense lacune que l'on constate dans le réseau des institutions existantes. Les préparatifs sont en cours pour donner suite à cette initiative, encore que l'on n'ait pu compter sur l'appui des Etats-Unis, le pays le plus important du point de vue économique. Un comité d'experts latino-américains, qui a bénéficié du concours de la Commission économique pour l'Amérique latine, a suggéré la création d'un fonds interaméricain pour le développement des mines, de l'agriculture et de l'industrie. Ce projet n'a pas abouti non plus.

22. Qu'indiquent ces plans ? Que l'Amérique latine est profondément consciente de la lenteur de son développement économique, de la modicité des ressources nationales disponibles pour accélérer ce développement, de la valeur de l'assistance qu'elle reçoit des institutions internationales existantes, mais, aussi, de l'insuffisance de cette assistance par rapport à l'immensité de la tâche à accomplir.

23. On a parlé, au début de cette année, d'une société financière internationale, qui serait un organisme subsidiaire de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Chacun connaît l'origine de ce projet et sait combien il a été difficile de le séparer de l'idée d'un fonds pour le développement économique. On a réussi néanmoins à dissocier les deux initiatives. Ainsi donc, on créera prochainement une nouvelle institution internationale, qui accordera des prêts, notamment aux entreprises privées et sans la garantie de l'Etat. La nouvelle société, qui aura un capital de 100 millions de dollars, devra exercer son activité dans toutes les régions du monde. En d'autres termes, on n'aura pas accompli grand progrès.

24. Si, à tout ce que je viens d'évoquer, on ajoute l'assistance technique, tant le Programme élargi des Nations Unies que les programmes particuliers, on aura un tableau plus ou moins complet des efforts collectifs déployés en vue d'agir efficacement dans le domaine économique et financier. Je répète que chacune de ces activités représente en soi un effort cons-

tructif; quant aux institutions, ce n'est pas de leur faute si leur action apparaît modeste devant l'ampleur des difficultés à surmonter.

25. En dehors de l'action internationale, le concours prêté par certain pays, notamment les Etats-Unis, a exercé une influence décisive. La loi prêt-bail, le plan Marshall et le programme de sécurité mutuelle sont trop connus de tous pour qu'il soit besoin de s'y arrêter. Ce concours généreux, sans précédent dans l'histoire, a eu deux ou trois objectifs précis, mais n'a jamais visé essentiellement au développement économique des régions arriérées. Il ne pouvait en être autrement, étant donné les graves circonstances politiques qui l'ont suscité. Je me contente de souligner ce fait.

26. Si nous pouvions étudier dans leur ensemble la coopération internationale au cours des 10 premières années en matière économique et financière, les mesures prises sur le plan régional ou national, la collaboration généreuse de certains pays, et si nous pouvions tenir compte d'autres éléments d'appréciation, peut-être pourrions-nous en tirer certaines conclusions d'ordre général. Il est indéniable qu'en moyenne, les indices de la production ont dépassé ceux d'avant-guerre. Il est également vrai qu'on a enregistré un progrès sensible en pourcentages, par rapport à l'avant-guerre, dans les régions en voie de développement. Néanmoins, comme l'a déclaré le Secrétaire général au Conseil économique et social le 12 juillet 1955: "On est bien parvenu à tirer le monde de l'état de désintégration économique où il se trouvait dans l'après-guerre immédiat, mais on n'a pas fait de notables progrès dans le domaine de l'intégration économique¹."

27. Que s'est-il passé ? Pourquoi l'intégration économique n'a-t-elle pas pu se réaliser en 10 ans ? Certains pensent que la division en zones du commerce international compromet et entrave cette intégration. Les progrès accomplis dans ce domaine semé de difficultés de toutes sortes semblent pourtant indiquer que, s'il est vrai que l'universalisation du commerce faciliterait les échanges, ce n'est pas là que réside la solution du problème fondamental. Ce qu'il faut rechercher, ce ne sont pas des changements quantitatifs mais bien une amélioration qualitative.

28. Dans le même discours, le Secrétaire général a déclaré:

"Malheureusement, les progrès réalisés par les pays industriels n'ont pas eu leur équivalent dans les pays insuffisamment développés, ni pour ce qui est de la stabilisation économique, ni pour ce qui est de la croissance économique²."

En d'autres termes, le principal problème qui se pose dans l'ordre économique tient à ce que la production, multipliée par le progrès technique, ne trouve pas de débouchés. La menace qui pèse constamment sur les peuples, ce n'est pas celle de la surproduction, mais bien celle de la sous-consommation. Tant que la production croissante du monde ne sera pas absorbée par des marchés sûrs et en voie d'expansion, on continuera d'assister au spectacle d'une concurrence sans merci entre les pays exportateurs et ceux-ci maintiendront les rigoureuses restrictions sur le commerce et les changes qui, indirectement, permettent à certains gouvernements de subventionner la vente de leurs pro-

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, vingtième session, 871ème séance, par. 5.

² Ibid., par. 12.

duits sur les rares marchés extérieurs. Tant qu'on ne sera pas occupé, par priorité, de résoudre ce problème, il serait illusoire de parler de commerce international libre, de convertibilité des devises ou de liberté des transports. C'est là un fait que tous les pays industriels intéressés reconnaissent chacun de son côté, mais qui ne s'est pas encore imposé à la conscience internationale.

29. Certains s'irritent de la façon dont les pays sous-développés insistent sur la nécessité d'accélérer le rythme de leur développement économique et cherchent à obtenir une plus grande coopération internationale dans ce domaine. D'autres pensent que tout se ramène à une question d'assistance technique. Nous devons faire un effort pour comprendre que les idées qui ont eu cours jusqu'ici dans l'ordre économique ont vieilli et que ce dont on a le plus besoin, à l'heure actuelle, c'est d'entreprendre un nouvel examen de la situation économique et financière mondiale. Il faut reconnaître que le développement économique ne profite pas uniquement aux pays sous-développés : tous en bénéficient, et, tout spécialement, les pays industriels en quête de marchés nouveaux.

30. La dixième session de l'Assemblée générale nous offre précisément cette occasion. La Deuxième Commission doit examiner la question de la création d'un Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique. Le stade de l'enquête, de l'étude minutieuse et technique, est terminé. Que reste-t-il à faire ? Simplement, passer à l'action. S'accorde-t-on ou non à reconnaître que des progrès qui seront réalisés dans toutes les régions arriérées du monde dépend la prospérité des pays industrialisés ? Si ces pays n'ont pas besoin de ces marchés et s'ils doivent continuer à se livrer à la guerre des exportations à coups de subventions de toutes sortes, alors qu'ils décident sans autre retard de la forme qu'ils entendent donner à la coopération internationale et du genre d'institution qu'ils estiment le plus approprié.

31. Des entretiens ont eu lieu au niveau international le plus élevé en vue de traiter des questions politiques qui mettent en danger la paix du monde. Des progrès ont été accomplis, modestes mais certains, qui ont fait naître un certain sentiment de confiance. C'est là un premier pas. Nous ne devons pas oublier, cependant, que dans la recherche de la paix, il convient de s'intéresser non pas exclusivement aux voies politiques, mais à toutes celles dont l'ensemble constitue le réseau complexe de la solidarité et de la compréhension entre les peuples.

32. La Charte des Nations Unies indique très clairement que paix et prospérité sont indissolublement liées. Notre organisation doit, soit en exerçant son influence, soit en prenant l'initiative, obtenir qu'à l'ordre du jour de ces conférences à l'échelon le plus élevé on inscrive les principaux problèmes économiques et financiers ; les hommes d'Etat auraient ainsi l'occasion d'étudier les difficultés économiques qui assègent telle ou telle région du monde et ils se rendraient compte de la mesure dans laquelle l'accélération du développement économique des pays sous-développés aurait pour effet, dans l'intérêt de la prospérité commune, de créer un climat de confiance et de favoriser la coexistence en élevant les niveaux de vie et en assurant la stabilité économique des nations.

33. En ce qui concerne mon pays, je me permettrai de retenir brièvement l'attention de l'Assemblée en évoquant un phénomène qui illustre parfaitement les réalités économiques de l'heure et devrait nous inci-

ter à étudier pour trouver les causes et les effets d'une situation affligeante. Vous n'ignorez pas l'inflation sérieuse dont souffre le Chili. Il ne faut pas fermer les yeux sur ce problème ni chercher à éluder nos responsabilités. Il n'y a pas lieu non plus d'imputer cette situation à des facteurs exclusivement ou principalement politiques. Les causes de l'inflation dans notre pays sont manifestement d'ordre sociologique et on aurait tort de les considérer d'un point de vue pessimiste.

34. Les statistiques signalent, sous tous les rapports, une accélération extraordinaire du rythme du développement économique de l'Amérique latine. Les remarquables études de la Commission économique pour l'Amérique latine viennent confirmer ce fait. Néanmoins, dans la plupart de nos pays, nous portons depuis des siècles un stigmatte caractéristique : celui d'une inégalité sociale manifeste. En vérité, dans certains pays de l'Amérique latine, il a fallu attendre que le siècle actuel soit bien entamé pour pouvoir parler de classe moyenne et dans d'autres, c'est se hasarder que de supposer qu'elle existe.

35. A cet égard, le Chili a connu, au cours des 20 dernières années, une prodigieuse transformation. Du point de vue social, ce phénomène positif a déterminé un nivellement surprenant des classes ; la classe moyenne s'est renforcée et développée et le niveau de vie de la classe ouvrière s'est élevé suivant une progression géométrique. Cette évolution historique, nous sommes fiers de pouvoir le dire, s'est faite sans convulsions ni violences, dans le respect absolu des institutions démocratiques qui sont l'honneur du pays.

36. Sur le plan économique, comme cela s'était passé en France après la première guerre mondiale, ce nivellement a provoqué une augmentation considérable du pouvoir d'achat de biens de consommation des classes qui se sont élevées dans l'échelle sociale, augmentation d'une ampleur très supérieure à celle du développement économique du pays. Le chiffre de la population et sa densité ne permettent pas de faire prospérer une industrie légère efficace et bon marché. La demande de biens de consommation doit être satisfaite à l'aide de devises provenant de secteurs d'exportation qui sont sujets aux fluctuations des prix internationaux. On sait que l'instabilité constitue la principale cause d'inflation.

37. Le Chili a lutté courageusement contre ces difficultés. Il a résolu nombre de problèmes en favorisant l'industrialisation du pays et il a mis en œuvre les recommandations des organismes techniques de l'Organisation des Nations Unies, en particulier celles de la CEPAL. Néanmoins, pour relever effectivement le niveau de vie de sa population et maintenir cet avantage grâce à de nouvelles sources de richesses, il doit pouvoir écouler ses produits sur les marchés mondiaux dans des conditions plus équitables que celles qui prévalent actuellement.

38. Après 10 ans d'expérience, les Nations Unies disposent de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour effectuer une révision complète des institutions créées en vue de résoudre ces problèmes, et des méthodes suivies jusqu'à présent, sur le plan mondial et régional, pour éliminer les causes de la misère et des mauvaises conditions de vie des grandes masses de population. C'est le devoir des Nations Unies de tenir compte de cette expérience et de donner toute sa valeur au principe de la Charte selon lequel la paix et la prospérité forment un tout dont les éléments dégènerent si l'on essaie de les séparer. Nier que les

faits politiques, sociaux et économiques sont interdépendants et constituent un ensemble indivisible, c'est commettre une erreur impardonnable que les hommes d'Etat réunis à San-Francisco ont pris soin de dénoncer. Toute rupture de cet ensemble organique serait artificielle et ne pourrait aboutir à aucun résultat valable.

39. Si l'on entreprend une révision de la Charte, il faut que ce soit pour créer entre les Etats des obligations contractuelles qui les amènent à collaborer de façon positive dans le domaine de l'intégration économique. La Commission du Commerce international des produits de base s'est conformée à ce critère.

40. Le Chapitre premier de la Charte, qui définit les buts et principes de l'Organisation, stipule que l'un des objectifs principaux des Nations Unies est le suivant :

“Réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.”

La coopération internationale réalisée sous les auspices des Nations Unies dans ces domaines a donné, on ne peut le nier, des résultats importants. Il est exact également que le nombre des problèmes qui menacent la paix et le bien-être de la collectivité humaine exige que nous trouvions des solutions plus satisfaisantes que celles qui ont été proposées au cours de ces 10 dernières années.

41. Heureusement, à beaucoup d'égards, notre organisation a sur ce point conscience de la nécessité d'arriver plus rapidement à des solutions efficaces et opportunes. On en trouve la preuve dans l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale, où figurent les questions économiques suivantes : “Question de la création d'un Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique” et “Question de la création d'une Société financière internationale”. Ma délégation contribuera de la façon la plus résolue à la mise au point de ces projets et à leur succès. Si les résultats obtenus n'étaient pas conformes à ce critère d'efficacité et d'opportunité, il serait temps de songer à la nécessité de convoquer, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, une conférence économique mondiale qui serait chargée de proposer des moyens propres à résoudre les difficultés dans lesquelles nous nous trouvons.

42. Sur le plan social, nous relevons avec satisfaction que le deuxième point figurant à l'ordre du jour de la Troisième Commission est la question des “Projets de pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme”. La présence, côte à côte, à l'Organisation des Nations Unies, de représentants des différentes civilisations du globe a été possible, au fond, parce qu'il existe entre toutes les civilisations le dénominateur commun d'une même nécessité spirituelle qui n'admet ni compromis ni atermoiements lorsqu'il s'agit de favoriser le respect des droits de l'homme. C'est là ce qui a permis d'obtenir, lors de la troisième session de l'Assemblée générale [183ème séance], l'unanimité impressionnante qui s'est faite sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, celle de toutes les initiatives dues à l'Organisation des Nations Unies qui a la plus grande portée morale. Cependant, la Déclaration reste cantonnée dans le domaine abstrait des principes, puisqu'il ne se dégage de son texte que des obligations morales. C'est pour cette raison que l'Orga-

nisation des Nations Unies a compris la nécessité de faire procéder sous ses auspices à l'élaboration des pactes relatifs aux droits de l'homme, ce qui conférera à ces instruments une valeur juridique et fera de leur mise en vigueur une responsabilité internationale.

43. Si l'on ne prenait conscience du fait que ces droits sont inaliénables et qu'on risquerait, en les méconnaissant, de provoquer la ruine de la civilisation, la communauté internationale perdrait elle-même sa grandeur morale et se désagrègerait. Les petits pays n'auraient rien à faire dans une organisation qui servirait simplement de théâtre à des conflits opposant toutes sortes d'intérêts matériels, et une lutte ainsi déclenchée pousserait inévitablement les puissants sur le terrain de la violence et de la destruction. Grâce à l'appui moral des petits pays, l'Organisation des Nations Unies est une oasis de conciliation et de paix et notre organisation sait que, pour accomplir sa mission, elle doit favoriser le respect des droits de l'homme.

44. Les pactes qui ont été élaborés méritent donc d'être étudiés en priorité et il faudra nous efforcer de mener cette tâche à bien au cours de la présente session. Il y va de l'intérêt de tous les pays, grands et petits, ainsi que du prestige même de l'Organisation.

45. Au cours des âges, l'humanité a vu s'édifier et s'effondrer bien des empires; elle a vu s'écrouler des systèmes et des valeurs qui avaient été conçus comme l'expression de vérités fondamentales. Le décalogue d'une morale nouvelle dicté au monde sur le mont Sinaï énonçait des principes qui se sont renforcés dans une lutte tenace contre toutes les formes de l'esclavage et de la barbarie et qui en sont venus à s'identifier à l'essence même de la civilisation. Les principes proclamés dans la Charte des Nations Unies il y a 10 ans et mis à dure épreuve dans la période de la guerre froide, sont saufs et nous savons que le rayonnement de leur influence s'étend de jour en jour dans le gouvernement des peuples.

46. Au cours de cette dixième session qui vient de s'ouvrir, mettons toute notre volonté et tous nos efforts à servir, sans crainte ni faiblesse, la cause de la paix, du développement économique et des droits de l'homme. Nous acquerrons ainsi les plus hauts titres à la confiance des peuples.

47. M. POPOVIC (Yougoslavie) : En vous félicitant cordialement de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale, je tiens à exprimer mon espoir, Monsieur le Président, que l'unanimité avec laquelle vous avez été élu continuera à se refléter dans la suite de nos travaux.

48. Il semble bien en effet que l'on s'accorde de façon générale à penser que l'atmosphère dans laquelle nous réunissons cette année est la meilleure que nous ayons connue au cours des 10 années de l'existence de l'Organisation des Nations Unies. De fait, si nous contemplons le panorama international du haut de cette tribune exceptionnelle que constitue l'Assemblée générale, nous ne pouvons que nous sentir réconfortés. La tendance à une amélioration du climat international, dont les premiers signes encore incertains étaient déjà perceptibles lors de notre dernière session, s'est manifestement affirmée.

49. Certains faits de première importance le prouvent incontestablement; ainsi, la question d'Autriche a été réglée, ce qui a fait disparaître au moins l'une des sources de tensions de l'après-guerre; la Conférence de Bandoung a montré de manière concrète que des Etats professant des conceptions différentes pou-

vaient coopérer activement, et, en même temps, a nettement confirmé le rôle croissant de deux jeunes continents dans les affaires mondiales ; la Conférence des chefs de gouvernement des quatre grandes puissances à Genève où, pour la première fois depuis le déclenchement de la guerre froide, les dirigeants des États les plus directement impliqués dans ces tensions se sont réunis et ont discuté dans un esprit de compréhension et de bonne volonté mutuelle, a reflété le changement d'atmosphère et a donné une nouvelle impulsion ; la Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques a entrepris une tâche sans précédent dans l'histoire de la coopération internationale. Enfin, fait parmi les plus importants peut-être, la méfiance dans les relations internationales a, d'une manière générale, diminué, et l'on a été plus disposé à aborder les problèmes avec un esprit ouvert et conciliant.

50. Que l'atmosphère se soit donc considérablement modifiée, de nombreux signes interdisent d'en douter. La guerre froide a perdu beaucoup de sa rigueur et les relations internationales commencent à prendre un tour nouveau. Tous ces phénomènes sont bien entendus extrêmement encourageants et de la plus haute importance. Cependant, ils ne suffisent pas en eux-mêmes. Un changement d'atmosphère ne peut être considéré comme une fin en soi. Les affaires mondiales évoluent ; nous devons nous assurer qu'elles continueront d'évoluer dans la bonne direction.

51. En d'autres termes on a, dans l'ensemble, jeté les bases à partir desquelles on peut s'attaquer, avec une chance raisonnable de succès, aux principaux problèmes qui ont divisé le monde. Il nous semble donc que le moment est venu d'aborder cette tâche. Tout progrès que nous réaliserons dans ce sens entraînera à son tour une nouvelle amélioration du climat international qui, elle-même, rendra possible de nouveaux progrès vers le règlement des questions en suspens. Pour ce faire, il faut à mon avis avant tout aborder les problèmes internationaux de façon nouvelle et leur appliquer de manière plus conséquente et plus résolue les méthodes que le changement d'atmosphère a rendues possibles.

52. Cette nouvelle manière d'aborder les problèmes pourrait être qualifiée de politique, par opposition à la manière militaire ou idéologique. La guerre froide, dans laquelle les arguments idéologiques dominaient de plus en plus et où les considérations stratégiques gagnaient en importance au fur et à mesure que la tension elle-même allait s'aggravant, tendait à faire passer pour essentiellement stratégiques et militaires des problèmes d'origine politique ou économique. De ce fait, bien entendu, il devenait infiniment plus difficile de résoudre ces problèmes qui, au lieu d'être considérés et examinés selon leur valeur intrinsèque, étaient étudiés sous l'angle de leurs conséquences militaires et en fonction de préjugés idéologiques.

53. Cela étant, envisager les concessions raisonnables pour aboutir à un accord équivalait à abandonner une position stratégique à un adversaire dont les fins dernières et la conception générale ne pouvaient, croyait-on, autoriser aucun compromis.

54. Le nouvel esprit dans lequel on aborderait maintenant les problèmes internationaux reviendrait donc, si vous me passez l'expression, à les "démilitariser" et à les dégager de leur surcharge idéologique pour les ramener à leurs éléments politiques et économiques essentiels. Ce serait, en somme, entreprendre la solu-

tion de ces problèmes par des moyens pacifiques, c'est-à-dire des moyens politiques. Ce serait, en fait, recourir à la méthode de la négociation et de la coopération : négociation pour faire disparaître les causes les plus immédiates de tension, coopération pour en supprimer les causes plus profondes et renforcer par un effort persévérant les bases de la paix mondiale.

55. Ceci semble être confirmé par une tendance de plus en plus manifeste à passer, lorsque l'on s'attache à définir la politique à suivre, de la conception de négociations à partir de positions de force, à celle de négociation sur une base d'égalité, ce qui créerait en soi-même les conditions dans lesquelles l'égalité ne reposerait plus sur la force.

56. Quant à la valeur et aux avantages respectifs des différentes interprétations du monde et des divers systèmes sociaux, leur débat, de toute évidence, ne saurait être ni mené par d'autres moyens que ceux de l'émulation libre et pacifique, ni placé sur un autre terrain.

57. Pour donner des résultats, cette coopération doit nécessairement reposer sur certains principes simples et plus ou moins généralement admis, d'ailleurs proclamés dans la Charte des Nations Unies, et qui ont été réaffirmés récemment dans un certain nombre de documents internationaux dont plusieurs ont été signés par mon pays, entre autres. Ces principes, qu'il s'agisse du respect mutuel de l'indépendance et de la souveraineté, de l'égalité des droits, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays, de l'obligation de n'exercer aucune pression agressive, etc., sont connus de nous tous et je n'ai pas à m'y attarder ici. En fait, ils ne font qu'énoncer l'ensemble des exigences élémentaires conditionnant à notre époque tous les rapports internationaux, et nous croyons être en droit d'attendre qu'elles finissent par transformer le tableau actuel des relations internationales et qu'elles ouvrent progressivement la voie à des formes plus universelles de coopération internationale. Il est manifeste, cependant, que les attitudes et les méthodes acquises au cours des périodes de tension passées ne peuvent être abolies à brève échéance ; pareil résultat exige tout un ensemble de longs et patients efforts.

58. C'est là, d'autre part, la seule politique pouvant être à bon droit considérée comme réaliste, eu égard à la situation mondiale actuelle, pour la simple raison qu'elle est, nous semble-t-il, la seule à tenir compte à la fois de la diversité ainsi que de l'unité et de l'interdépendance toujours croissante du monde d'aujourd'hui. Cette tendance vers l'unification, qui est un phénomène objectif résultant en premier lieu des progrès de la science et de l'accroissement vertigineux des forces économiques, surmonte et élimine sans cesse les obstacles artificiels auxquels elle se heurte.

59. Quant à la diversité du monde — qu'elle se manifeste sur le plan historique et culturel ou qu'elle se révèle dans la structure sociale et le système politique et économique des pays — elle constitue, elle aussi, l'une des réalités fondamentales, l'un des faits incontestables de la vie internationale d'aujourd'hui. Elle est le corollaire inévitable du stade actuel de l'évolution historique et non pas, comme certains semblent encore enclins à le croire, une contingence plus ou moins regrettable. Une politique ne peut donc prétendre être réaliste que si elle tient compte de ce fait et si elle s'efforce d'harmoniser cette diversité dans le cadre de ce mouvement général vers l'unité croissante du monde.

60. En d'autres termes, les Etats qui ont des régimes différents, qui ont des conceptions différentes, doivent exister côte à côte, ils doivent coexister et dans ce monde interdépendant qui est le nôtre, coexistence signifie nécessairement coopération. L'évidence de cette affirmation apparaît encore davantage si nous envisageons pour un instant l'autre solution, celle qui consisterait à chercher à régler les différends par des moyens autres que les moyens pacifiques. C'est devenu désormais un truisme que, dans l'ère atomique où nous vivons, la guerre, qui serait la conclusion ultime de cette autre politique, loin d'apporter une solution à l'un quelconque de nos problèmes, ne saurait qu'engendrer la destruction générale.

61. Fait encourageant, les principes de coexistence que, récemment encore, l'on considérait avec pessimisme et même défiance dans certains milieux, non seulement recueillent aujourd'hui l'adhésion d'un très grand nombre, mais encore se traduisent de plus en plus par des actes.

62. Ce qu'il nous faut faire, en somme, c'est saisir l'occasion que nous offre le changement de l'atmosphère internationale pour passer de cette amélioration à l'organisation d'une paix durable.

63. Dans ce processus, l'Organisation des Nations Unies a, manifestement, un rôle de premier plan à jouer. Une organisation fondée sur les principes de coopération internationale voit à la fois de plus vastes perspectives d'action s'offrir à elle et de plus lourdes responsabilités lui incomber lorsque l'application des principes devient en même temps une possibilité pratique et une nécessité immédiate. Comme le Secrétaire général l'a si bien dit dans son rapport :

“Si l'on procède maintenant à une étude suivie des possibilités de coopérer sur des bases plus larges, le rôle de l'organisation mondiale en acquerra nécessairement de nouvelles dimensions” [A/2911, p. xi].

64. Il ne faut pas oublier non plus la part appréciable que l'Organisation des Nations Unies elle-même a prise, tant du simple fait de sa présence sur la scène internationale agitée que du fait de ses efforts — pour aussi fréquemment qu'ils aient été frustrés — à l'avènement des circonstances plus favorables dans lesquelles elle est aujourd'hui appelée à agir. En fait, c'est dans une large mesure grâce à notre Organisation que le monde a évité de se trouver irrémédiablement déchiré en deux à une époque où les tendances à la division jouaient au maximum, et que les autres tendances dangereuses qui mettaient directement en péril la paix ont pu être progressivement maîtrisées. C'est l'Organisation des Nations Unies qui a aidé à créer dans le monde les conditions propices à la coexistence.

65. Quand nous parlons de la place que l'Organisation des Nations Unies a tenue jusqu'à présent dans les affaires internationales, et, plus encore, quand nous cherchons à envisager le rôle qu'elle sera appelée à jouer à l'avenir, il faut, je pense, mentionner le rôle croissant des petites nations, des nations sous-développées, des nations qui n'ont que récemment accédé à l'indépendance politique. Le fait même que ces nations soient devenues indépendantes et qu'elles aient un intérêt suprême à la paix — car c'est dans la paix, et dans seulement la paix qu'elles peuvent espérer rattraper le retard auquel elles ont été condamnées sans que ce soit en rien de leur faute — ce fait à une influence toujours croissante sur le développement international dans son ensemble.

66. Ces nations qui cherchent aujourd'hui à tenir pleinement et en toute indépendance leur rôle sur la scène internationale, rôle qui devrait être reconnu de la façon qu'il mérite et qui ne s'insère dans aucune des formules rigides établies, s'adaptent d'autant plus aisément au cadre universel de l'Organisation des Nations Unies. Ces nations sont du reste directement intéressées au respect des principes démocratiques énoncés dans la Charte et dont le mépris rendrait immensément plus difficile leur participation à la vie internationale. Ces pays, dont la force est plutôt d'ordre moral et politique que d'ordre militaire, voire économique, tendent naturellement à agir comme un facteur moral et politique, ce qui est pleinement en accord avec les idées fondamentales dont s'inspire la Charte.

67. Contemplée dans son cadre général, l'importance de cette session ressort clairement. Elle doit avant tout s'efforcer d'améliorer encore ce que l'on a appelé l'atmosphère de Genève; elle peut le faire notamment en donnant une démonstration pratique de ce qui devrait être, de ce qui en fait commence à être la nouvelle façon de traiter les problèmes internationaux. Cette méthode devrait permettre à l'Assemblée de réaliser, au cours de la présente session, certains progrès vers la solution des divers problèmes qui se posent à elle et dont quelques-uns préoccupent les Nations Unies depuis nombre d'années. Si l'Assemblée y parvient, elle aura contribué dans une mesure importante à l'amélioration de la situation internationale et elle aura ainsi confirmé le rôle accru de l'Organisation des Nations Unies dans les conditions actuelles plus favorables.

68. Tout en appréciant à leur juste valeur les efforts que font en ce moment les grandes puissances pour résoudre certains problèmes internationaux de premier ordre, ainsi que les résultats importants auxquels ces efforts ont déjà abouti, il faut bien remarquer que ces problèmes intéressent l'ensemble de la communauté internationale et que celle-ci est donc tenue d'exercer son influence afin qu'on aboutisse à une solution rapide et satisfaisante.

69. Je tiens à mentionner ici certains des problèmes qui nous paraissent être parmi les plus importants de la présente session.

70. Il y a évidemment, tout d'abord, le problème du désarmement dont l'immense portée au point de vue de la paix et de la sécurité mondiale n'est plus à démontrer. Nous fûmes tous, j'en suis sûr, heureux de suivre l'évolution encourageante qui s'est manifestée dans ce domaine au cours de cette année. Il n'y a pas lieu, semble-t-il, de se lamenter outre mesure de certaines difficultés qui semblent avoir surgi depuis lors; la raison en est peut-être que le problème du désarmement passe de plus en plus dans le domaine des possibilités pratiques et ceci devrait, en fin de compte, nous rapprocher et non pas nous éloigner de la solution. Nous espérons que cette interprétation se trouvera confirmée dans un proche avenir.

71. Il faut constater, d'autre part, que la course aux armements ne semble pas encore s'être ralentie. Les armes continuent à s'accumuler à une échelle vraiment terrifiante, tant en ce qui concerne leur masse que leur pouvoir de destruction. De nouvelles tentatives de réduire les divergences en cette matière sur la base des accords déjà conclus, ou du moins en partant de ceux des aspects du problème où les points de vue se sont rapprochés, constituent donc une partie essentielle de l'ensemble des efforts ayant pour but d'éli-

miner les causes de tension qui subsistent encore. A cet égard, de bons résultats ont été obtenus tant à Genève qu'au Sous-Comité de la Commission du désarmement à Londres.

72. Nous ne pouvons cependant nous empêcher de nous demander, dans cet ordre d'idées, s'il ne serait pas possible d'arriver dès à présent à un accord par lequel on s'engagerait tout au moins à ne plus augmenter les dépenses destinées aux armements et aux forces armées. Certains pays ne sont-ils pas déjà allés même plus loin dans cette voie ? N'ont-ils pas commencé déjà à réduire leurs forces armées et leurs budgets militaires ? Ce fait même n'est-il pas une preuve que les conditions sont devenues mûres pour une mesure de ce genre ?

73. Etroitement liée à la question du désarmement est celle de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Le progrès enregistré dans le domaine de la mise en valeur, au moyen d'efforts communs, d'une des plus remarquables découvertes de l'esprit humain pour la faire servir au bonheur de l'humanité plutôt qu'à sa destruction, est l'un des aspects les plus encourageants de l'évolution récente de la situation internationale. A cet égard, comme je l'ai remarqué, il convient de mentionner tout particulièrement la Conférence de Genève, tant pour ses résultats qu'en raison du sentiment de confiance et de bonne volonté dont elle était animée. Il est évident que de nouveaux efforts s'imposent dans ce domaine nouveau et si important de la coopération internationale et là encore l'Organisation des Nations Unies doit continuer à jouer un rôle essentiel.

74. Une attention toute particulière devra, à notre avis, être consacrée à la nécessité d'écartier le danger réel de voir l'utilisation de l'énergie atomique élargir encore davantage le fossé qui sépare les pays développés de ceux qui ne le sont pas, ce qui ne manquerait pas d'avoir des effets désastreux sur le progrès de l'ensemble de l'économie mondiale dans le cas où l'on ne ferait pas en même temps les efforts adéquats pour accélérer le développement économique des pays insuffisamment développés. L'énergie atomique n'ira pas s'installer pour ainsi dire d'elle-même entre les mains de ceux qui en éprouvent le besoin le plus pressant. Il est donc du devoir et aussi de l'intérêt bien compris des nations riches, qui sont de ce fait les mieux placées pour exploiter cette nouvelle source d'énergie, de contribuer à combler cet abîme qui, sinon, ne fera que se creuser.

75. Un autre aspect pratique du problème de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques se présente d'une façon particulièrement urgente et concerne l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ma délégation ne manquera pas d'exposer son point de vue sur cette question lors de sa discussion. Cependant, je voudrais souligner dès à présent que les rapports les plus étroits devraient être établis entre cette agence et les Nations Unies. Le rôle de plus en plus grand de l'Organisation des Nations Unies dans la situation internationale nouvelle exige que l'on coordonne, dans une mesure de plus en plus large, les différents domaines de l'activité internationale dans le cadre universel de cette organisation.

76. L'atmosphère internationale changée crée de nouvelles possibilités, en même temps qu'elle exige un effort plus résolu, de s'attaquer à certains problèmes à long terme de la solution desquels dépend, dans une si large mesure, l'établissement d'une paix durable. Le

temps est venu pour les Nations Unies de déployer des efforts accrus dans le domaine économique et social. Dans le climat peu clément de la guerre froide, alors qu'un septième environ du revenu mondial était dépensé à des fins militaires, on ne pouvait s'attendre à ce que la coopération internationale dans ce domaine fit de grands progrès. On ne pouvait de même s'attendre à ce que le commerce se développât sur une base vraiment internationale et multilatérale. On prétendait également qu'il ne pouvait être question de consacrer des ressources importantes à l'aide des pays et des régions sous-développées. Les activités si importantes des Nations Unies dans le domaine social en ont été également entravées dans une très grande mesure. Cependant, même en cette sombre époque, les Nations Unies ont fourni des exemples encourageants d'actions internationales entreprises en commun dans le domaine de l'assistance technique et dans celui de l'aide à l'enfance par l'intermédiaire du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE). Ceci, bien entendu, a pu se faire en grande partie grâce aux contributions des pays les plus riches et, en particulier, à celles des Etats-Unis et du Royaume-Uni.

77. On devrait évidemment être en mesure d'accomplir beaucoup plus aujourd'hui, notamment en ce qui concerne les problèmes du développement économique. Ainsi que le Secrétaire général l'a fait remarquer dans son rapport, "si le monde comprend de plus en plus la nécessité de ce développement, il ne se rend pas encore suffisamment compte de son urgence [A/2911, p. xi]". Il n'y a aucun doute, en effet, que dans les conditions nouvelles un progrès sensible vers la solution de ce problème devient d'ores et déjà possible.

78. L'Assemblée générale a, par une déclaration solennelle contenue dans la résolution 724 A (VIII), promis de consacrer au Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique une partie des économies provenant du désarmement sous contrôle international. Bien que le désarmement sous contrôle international ne soit pas encore réalisé, il semble qu'existent aujourd'hui les autres conditions préalables permettant d'entreprendre des mesures plus concrètes vers l'établissement de ce fonds et d'envisager une coopération internationale plus étendue dans le domaine économique et social en général.

79. En dehors de ces problèmes d'un caractère plus général à l'égard desquels de grandes responsabilités incombent aux Nations Unies, je dois, à l'instar de nombreux orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, attirer l'attention sur une question qui affecte plus directement les Nations Unies en tant qu'organisation mondiale. Il s'agit du problème de l'universalité ou plutôt du manque d'universalité dont souffre l'Organisation des Nations Unies et qui entrave si gravement sa capacité d'action dans les différents domaines dans lesquels elle exerce ses activités en vertu de la Charte. Comment expliquer et justifier le fait que, plus de 10 ans après la Conférence de San-Francisco, le nombre des Etats qui attendent encore leur admission à l'Organisation des Nations Unies représente le tiers du nombre actuel des Etats Membres; que, plus particulièrement, près de la moitié des pays de l'Europe n'appartiennent pas à l'Organisation et qu'un pays aussi grand et important que la Chine soit encore proscrit de l'Organisation des Nations Unies ?

80. Tout nouveau retard apporté à la solution de ce problème entraînerait la responsabilité de nous tous

et plus particulièrement celle des membres permanents du Conseil de sécurité. La meilleure solution, sans doute, serait d'admettre tous les candidats dont le statut international ne serait pas mis en doute. Cependant, nous appuierons aussi toute autre proposition tendant à élargir l'universalité de l'Organisation des Nations Unies, c'est-à-dire contribuant à la faire sortir de l'impasse actuelle. Le moindre progrès dans ce domaine aurait, en effet, les répercussions les plus heureuses sur l'évolution ultérieure du climat et des rapports internationaux.

81. Il y a, naturellement, de nombreux autres problèmes de grande importance, dont certains nous sont soumis, tandis que d'autres, bien qu'ils ne soient pas inscrits à notre ordre du jour, ont une grande influence sur les conditions générales dans lesquelles se déroule notre session. Je ne puis ici que les mentionner. Il y a les questions relatives à l'Europe auxquelles la Yougoslavie, en tant que pays européen, attache naturellement une grande importance; parmi celles-ci, il y a notamment les questions si intimement liées de l'Allemagne et de la sécurité européenne.

82. Il y a aussi les nombreux problèmes relatifs à l'Asie, qui se ramènent en substance à la nécessité de reconnaître pleinement et à temps les profondes transformations qui sont en train de changer la physionomie de ce continent ainsi que ses rapports avec ce que l'on appelle l'Ouest.

83. Il y a enfin les vastes problèmes relatifs à l'Afrique, dont l'importance est toujours croissante, et vis-à-vis desquels notre organisation a des responsabilités toutes particulières.

84. Telle est l'analyse de la situation internationale actuelle et tels sont les principes essentiels sur lesquels se fonde la politique de la Yougoslavie dans ses rapports avec les autres pays.

85. Je suppose que tous les membres de cette assemblée savent combien mon pays s'est efforcé de contribuer à l'élimination des causes immédiates de conflit, a cherché à favoriser la détente et à obtenir une amélioration générale de l'atmosphère internationale; ils sont témoins des efforts que nous prodiguons actuellement afin de rendre cette amélioration plus profonde et plus durable. Ces efforts partent de la profonde conviction, que j'ai assez longuement exprimée ici, qu'il est possible et nécessaire de consolider la paix en coopérant, selon les principes de la Charte, avec tous les pays qui, quel que soit leur régime politique ou social, sont eux-mêmes disposés à une telle coopération.

86. Cette ligne de conduite, qui fut toujours la nôtre, s'est déjà manifestée dans l'amitié et la coopération fructueuse qui nous lient aux États-Unis, au Royaume-Uni, à la France et à de nombreux autres pays dans toutes les parties du monde. On en trouve un exemple dans notre participation au règlement de la question de Trieste qui fut longtemps considérée comme une source de danger pour l'Europe, règlement pour lequel nous avons consenti de lourds sacrifices. Je citerai également la part active que nous avons prise dans l'organisation d'un large système de coopération avec la Grèce et la Turquie dans les Balkans, notre effort pour contribuer à la création d'un plus vaste système de coopération européenne et pour y prendre part.

87. Cette politique s'est manifestée récemment dans l'importante amélioration de nos rapports avec l'Union des Républiques socialistes soviétiques, ainsi qu'avec la Bulgarie, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Hon-

grie, la Roumanie et l'Albanie. Il est généralement reconnu aujourd'hui que cette amélioration a grandement contribué à l'élimination d'une des sources de tension en Europe, en la remplaçant par une coopération constructive fondée sur des principes d'égalité et de respect mutuel.

88. Je citerai enfin les rapports de plus en plus étroits que la Yougoslavie entretient avec certains pays d'Asie et d'Afrique en particulier l'Inde, la Birmanie, l'Égypte, l'Éthiopie, ce qui montre bien que des pays séparés par de grandes distances et différents par leur situation générale et leurs conceptions peuvent néanmoins se sentir en communauté d'opinions et coopérer étroitement lorsqu'il s'agit des éléments essentiels du problème de la paix.

89. Tout ceci est, me semble-t-il, une preuve concrète de la possibilité d'application et de l'efficacité de la ligne de conduite que mon pays s'efforce de suivre dans le domaine international et que j'ai tenté d'esquisser ici.

90. Dans ses activités au cours de la présente session de l'Assemblée générale, la délégation yougoslave s'inspirera de semblables conceptions. Nous sommes fermement convaincus que l'Organisation des Nations Unies est appelée à jouer un rôle de tout premier plan dans un monde qui s'efforce d'avancer dans la voie de la coopération internationale, de la paix et du progrès universel. La présente Assemblée, nous en sommes persuadés, fournira dans ce domaine une importante contribution. Nous devons unir nos efforts afin d'y parvenir. C'est ce que les peuples qui désirent la paix exigent et attendent de nous.

91. M. AL-JAMALI (Irak) [*traduit de l'anglais*] : C'est une pratique très saine et très profitable que celle qui donne tous les ans aux délégations à l'Assemblée générale la possibilité d'examiner de leur point de vue la situation mondiale.

92. L'année qui vient de s'écouler a inscrit une date importante dans l'histoire de mon pays et dans celle du monde. En ce qui concerne mon pays, nous avons continué à progresser dans la voie de la reconstruction sociale et économique et consacré la majeure partie des recettes que nous procure le pétrole à de grandes entreprises de mise en valeur; le développement de l'Irak fournit un bon exemple de coopération internationale puisque nous bénéficions des services de l'assistance technique internationale et d'experts venus de plusieurs pays.

93. Un fait très important pour nous a été la signature à Bagdad du Traité de coopération mutuelle, conclu entre l'Irak et la Turquie, et auquel sont devenus parties par la suite le Royaume-Uni et, plus récemment, le Pakistan. Le Traité de Bagdad est sans aucun doute de nature à contribuer grandement au maintien de la paix et de la stabilité dans le Moyen-Orient. Il est fondé sur les Articles 51 et 52 de la Charte des Nations Unies. En le signant, l'Irak et le Royaume-Uni ont mis fin au Traité d'alliance de 1930 entre la Grande-Bretagne et l'Irak qui autorisait le Royaume-Uni à conserver deux bases aériennes en Irak. Le présent accord a mis mon pays en possession de ces bases, et, pour la première fois depuis la première guerre mondiale, il n'y a plus de bases étrangères sur le sol irakien. Cet accord représente certes un grand événement dans l'histoire de mon pays.

94. Sur le plan international, quatre réunions de première importance ont eu lieu au cours de l'année: la Conférence de Bandoung, la réunion à Genève des

chefs de gouvernement des quatre grandes puissances, la Conférence internationale de Genève sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et la célébration, à San-Francisco, du dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Je désire maintenant faire part à l'Assemblée générale de nos impressions sur ces conférences et évaluer leur portée en ce qui concerne la paix et la sécurité internationales.

95. Je commencerai par la Conférence de Bandoung, à laquelle ont participé 29 pays d'Asie et d'Afrique. Cette réunion aura une place dans l'histoire parce que les peuples d'Asie et d'Afrique y ont exprimé leur désir sincère de s'attacher à l'édification d'une paix fondée sur le respect universel des libertés fondamentales et des droits de l'homme. Bandoung est la consécration de l'égalité et de la solidarité des peuples d'Asie et d'Afrique avec les nations et les peuples des autres continents; c'est la notification de la fin de la suprématie coloniale et de la domination raciale; c'est l'affirmation de l'indivisibilité du monde d'aujourd'hui, dont les diverses parties ne peuvent être séparées par des barrières géographiques, raciales, nationales ou religieuses. Bandoung n'est pas l'expression d'une entité distincte constituée par les peuples d'Asie et d'Afrique, mais celle d'un esprit nouveau qui inspire à l'homme le désir ardent de l'unité, de l'unité de l'est et de l'ouest, du nord et du sud. C'est une invitation adressée aux nations occidentales afin de les amener à modifier leur attitude à l'égard des races qu'elles ont autrefois dominées et de leur prouver qu'elles sont aujourd'hui leurs égales et leurs sœurs.

96. Tous les Etats qui ont participé à la Conférence de Bandoung ont affirmé leur foi dans les principes énoncés par la Charte des Nations Unies et dans ceux qui sont à la base des droits de l'homme, ainsi que dans la dignité et la valeur de la personne humaine; ils ont déclaré donner leur appui à ces principes. Ils ont été unanimes à dénoncer le colonialisme sous toutes ses formes et sous quelque aspect nouveau qu'il puisse prendre. Conformément aux principes du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et en vertu des droits de l'homme, la Conférence de Bandoung a reconnu les droits des Arabes de Palestine sur leurs foyers dans ce pays et condamné la discrimination raciale en Afrique du Sud ou dans toute autre région du monde. En dénonçant le colonialisme, la Conférence de Bandoung a affirmé le droit des pays d'Afrique du Nord — le Maroc, l'Algérie et la Tunisie — à disposer d'eux-mêmes, et elle a fait appel à la France pour que celle-ci reconnaisse ce droit. Elle a également appuyé la thèse de l'Indonésie en ce qui concerne la question de l'Irian occidental.

97. Pendant que la Conférence de Bandoung dénonçait unanimement le colonialisme, certaines délégations, dont la mienne, ont déclaré de façon non équivoque que l'infiltration et la subversion communistes dans l'une quelconque des régions du monde constituent une nouvelle forme de colonialisme, plus dangereuse encore que l'ancienne. Le communisme subjugué les peuples qu'il domine, non seulement matériellement et politiquement, mais encore intellectuellement et spirituellement. Le colonialisme du type ancien laisse aux peuples subjugués quelque chance de faire entendre leurs plaintes. Le colonialisme du type communiste n'autorise pas de plaintes.

98. En résumé, la Conférence de Bandoung a voulu exprimer la volonté de voir cesser la domination de l'homme sur ses semblables, l'exploitation de l'homme

par l'homme, que cette exploitation soit le fait d'individus, de classes ou de nations. Esclavage de peuples, discrimination fondée sur la race ou la couleur, fanatisme religieux, exploitation économique, discrimination entre les classes, colonialisme, infiltration et subversion communistes, autant de maux qui ont été pour le monde des sources d'infortune et de mécontentement et auxquels il faut mettre un terme.

99. La Conférence de Bandoung ne doit pas évoquer la formation d'un nouveau bloc sur le plan international, car elle a réuni des participants de religions, de races et d'idéologies très différentes. Bandoung évoque bien plutôt l'appel adressé aux deux blocs existants, le bloc oriental et le bloc occidental, pour que soient abattues les murailles intellectuelles et spirituelles qui séparent l'humanité.

100. Il est triste de constater que les peuples de l'Occident continuent à se considérer comme un groupe plus ou moins exclusif de pays qui restent étroitement unis chaque fois qu'on leur demande d'appliquer aux races d'Asie et d'Afrique les principes de liberté, de démocratie et d'égalité. Il incombe aux puissances occidentales, si elles veulent rester fidèles à elles-mêmes, à leur culture et à leur idéologie, de veiller à ce que la libération des peuples et l'égalité entre les hommes, sans considération de géographie, de couleur ou de religion, soient les principes directeurs de l'âge moderne. Nous vivons dans un monde qui se rétrécit chaque jour et, quelle que soit la distance qui nous sépare les uns des autres, nous serons bientôt tous voisins. Les nations européennes doivent abandonner l'idée qu'elles ont le droit de gouverner les autres peuples et de décider de leur destinée. Ce qui doit être à l'ordre du jour, c'est la coopération et la solidarité de tous les pays dans l'édification d'un monde nouveau.

101. Les nations du continent américain, qui jouissent aujourd'hui des bienfaits de la liberté, ont multiplié leurs efforts, tant dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies qu'en dehors de celle-ci, pour soutenir les aspirations à la liberté et à la disposition d'eux-mêmes des peuples dépendants. Cependant, il est à craindre que certaines d'entre elles ne commencent à oublier la lutte qu'elles ont dû soutenir pour accéder à l'indépendance et qu'elles ne montrent pas une sympathie active à l'égard des pays d'Asie et d'Afrique qui, aujourd'hui, passent par le processus qu'elles ont connu elles-mêmes au cours des deux derniers siècles.

102. L'Afrique du Nord en offre un excellent exemple et nous voyons malheureusement l'Europe occidentale s'unir et faire obstacle à l'octroi rapide de la liberté aux peuples de cette région, et les Etats-Unis, ainsi que d'autres pays de l'Amérique, hésiter à affirmer leurs principes et leurs idéaux.

103. C'est précisément cela que la Conférence de Bandoung espérait empêcher en s'efforçant de réaliser une unité d'action entre l'Asie, l'Afrique, l'Europe et l'Amérique, pour la libération et l'égalité de tous les peuples. Plus tôt nous atteindrons cette unité, plus tôt s'écrouleront les murailles qui séparent les continents et les races, et plus vite s'affermiront la paix et l'harmonie.

104. En bref, la Conférence de Bandoung s'est efforcée d'être l'expression des principes et des idéaux proclamés par la Charte des Nations Unies. Elle a représenté pour l'humanité un nouvel espoir, un espoir

d'unité et de paix qui devrait être partagé par l'Europe et l'Amérique.

105. J'en arrive maintenant à la Conférence de Genève. Cette conférence qui a réuni au mois de juillet dernier les quatre chefs des Gouvernements de la France, du Royaume-Uni, des Etats-Unis et de l'Union soviétique, a répondu à un vœu formé depuis longtemps par l'Assemblée et exprimé dans des résolutions présentées en 1948 par le Mexique, et en 1950 par l'Irak et la Syrie; ces résolutions, qui ont été adoptées à l'unanimité [*résolutions 190 (III) et 377 C (V)*], exprimaient le souhait de voir convoquer une telle réunion en vue de réduire la tension mondiale. Bien que la conférence n'ait encore produit aucun résultat concret, on ne peut nier que le fait qu'elle ait eu lieu est en soi un événement d'une portée mondiale qui donne à l'humanité quelque espoir de voir réaliser la paix.

106. Nous espérons vivement que l'unification de l'Allemagne dans une Europe libre et unie sera réalisée dans l'intérêt de l'humanité tout entière, et non dans celui de l'Europe seule.

107. En ce qui concerne le désarmement, nous accueillons chaleureusement la proposition d'échange de renseignements et d'inspections réciproques des forces militaires faite à Genève par le président Eisenhower. A notre avis, la meilleure façon d'établir la confiance et de dissiper les craintes de part et d'autre est d'abolir le secret en matière d'armements et de créer un système d'inspection approprié. Nous espérons que des progrès seront accomplis dans cette voie et que l'on aboutira à une réduction générale des armements.

108. Néanmoins, la question de l'Allemagne et celle des armements ne sont pas, à l'heure actuelle, les seules causes de tension mondiale. Il y a d'autres problèmes, tels que celui de Palestine et de nombreux autres qui découlent du colonialisme. Il y a aussi les rideaux de fer, les guerres de propagande, les infiltrations et menées subversives dans d'autres pays — problèmes que l'on peut mentionner comme exemples de ceux qui restent à résoudre. Nous nous refusons à croire qu'à l'époque des armes nucléaires où nous vivons, il puisse y avoir un pays assez insensé pour vouloir la guerre, surtout maintenant que les deux camps en présence sont tous les deux armés et préparés pour la riposte. Cependant, la crainte d'une conquête par l'infiltration et par la subversion, s'exerçant de l'intérieur et de l'extérieur, continue à se faire sentir dans beaucoup de petits pays, tels que l'Irak. Les événements qui se sont produits depuis la guerre en Europe orientale, et par la suite en Corée et en Indochine, la justifient pleinement.

109. La Conférence de Genève n'a pas abordé toutes ces questions, mais nous espérons vivement qu'à la prochaine réunion des ministres des affaires étrangères, l'examen des problèmes mondiaux qui provoquent la tension des relations internationales aura un caractère moins général et s'étendra à un plus grand nombre d'entre eux. Nous nous réjouissons d'une telle réunion; cependant, qu'il nous soit permis de mettre les quatre puissances en garde contre le danger de considérer seulement leurs intérêts. Nous les sollicitons de consulter individuellement, avant et pendant leurs séances, les Etats qu'intéressent tels ou tels problèmes particuliers. Il ne faut pas que l'on puisse avoir l'impression que les quatre grandes puissances se réunissent pour prendre des décisions au lieu et place d'autres pays et à leur insu. Nous les exhortons à

abandonner finalement la diplomatie secrète, dans l'intérêt de la paix internationale et de la confiance mutuelle.

110. Quoi qu'il en soit, la Conférence de Genève, si elle conduit à un nouveau progrès positif sur le plan international, autorisera l'espoir en l'avenir; et nous espérons que, comme celle de Bandoung, elle fera date dans l'histoire.

111. La Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques s'est tenue le mois dernier, à Genève, en vertu d'une résolution que l'Assemblée générale avait adoptée le 4 décembre 1954 [*résolution 810 (IX)*] pour donner suite à la proposition formulée par le président Eisenhower le 8 décembre 1953 [*470ème séance*]. Elle compte certainement parmi les réalisations qui traduisent le plus fidèlement l'esprit de la Charte, car son objet était de construire plutôt que de détruire, de faire triompher la confiance plutôt que la peur et d'amener les peuples à travailler ensemble plutôt qu'à s'exploiter les uns les autres. Nous espérons sincèrement que les futures découvertes de la physique nucléaire contribueront à faire régner la santé, la prospérité et l'amitié à travers le monde. La Conférence a été sans nul doute un événement qui fera date dans l'histoire.

112. Lorsque les représentants des Etats Membres se sont réunis à San-Francisco, en juin 1955, pour commémorer le dixième anniversaire de la signature de la Charte, nous n'avons pas manqué de nous souvenir de l'atmosphère d'optimisme qui régnait à San-Francisco il y a 10 ans. Ceux d'entre nous qui se trouvaient dans cette ville se rappelleront certainement que nous caressions alors l'espoir de voir la fin de la guerre marquer le début d'une nouvelle ère de liberté, d'égalité, de prospérité et de paix pour l'humanité tout entière. Nous nous étions réunis là pour "préservier les générations futures du fléau de la guerre qui, deux fois en l'espace d'une vie humaine, a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances; proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites; créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international; favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande".

113. Bien que, du point de vue de la libération des pays asservis et de la reconstruction, de remarquables résultats aient été obtenus au cours des 10 dernières années, une grande partie des espoirs et des aspirations qui furent les nôtres à San-Francisco n'ont pas été réalisés. La Chine, la Corée et l'Indochine posent de graves problèmes et le Moyen-Orient a été profondément atteint par le partage de la Palestine et la création d'un Etat agressif, Israël, qui s'est révélé une menace constante pour la paix et la stabilité de cette région.

114. La question de Palestine joue le rôle d'un baromètre très sensible, dont les variations permettent de mesurer la conscience que l'humanité a de ses obligations morales: si faible que puisse être sa superficie, la Palestine n'en présente pas moins, du point de vue spirituel, une très grande importance. C'est la terre sainte des chrétiens, des musulmans et des juifs. Les pacifiques habitants arabes de ce pays, chrétiens

et musulmans, ont été déracinés et arrachés à leurs foyers.

115. Il ne saurait y avoir de paix dans le monde si la paix ne règne pas dans le Moyen-Orient et il ne saurait y avoir de paix dans le Moyen-Orient aussi longtemps que la question de Palestine n'aura pas été réglée conformément au droit et à la justice. Les Arabes de Palestine doivent bénéficier des droits de l'homme et notamment du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ils ont le droit d'avoir leur propre pays et leurs propres foyers. Ils ne peuvent pas être arrachés de force à leurs foyers ni contraints de renoncer à leurs droits. Méconnaître les droits fondamentaux des Arabes de Palestine, c'est commettre une injustice à l'égard de l'humanité, c'est renier les principes fondamentaux de la morale et c'est créer une source permanente de troubles et de bouleversements dans le Moyen-Orient.

116. Les puissances qui sont responsables de la création d'Israël doivent comprendre que les Arabes ne renonceront jamais au droit de vivre en Palestine et qu'aucune compensation ne pourra jamais remplacer l'exercice de ce droit. Ces mêmes puissances doivent veiller à ce que les résolutions que l'Organisation des Nations Unies a adoptées au sujet de la Palestine soient à tout le moins respectées et que les droits qu'elles reconnaissent aux Arabes ne soient pas diminués. Elles doivent veiller à ce qu'Israël se conforme aux dispositions des résolutions de l'Assemblée, auxquelles cet Etat doit son existence même. Elles doivent également veiller à ce qu'Israël mette un terme à sa politique d'agression et soit puni toutes les fois qu'il commet un acte d'agression. Ne pas prendre de sanctions, comme cela s'est produit à Qibya, à Nahhalin et à Gaza, où des atrocités et des crimes flagrants ont été commis, où des innocents, hommes, femmes et enfants, ont perdu la vie, ce n'est certainement pas servir la cause de la paix. Cette attitude encourage Israël à renouveler ses actes d'agression. Enfin, jusqu'à ce qu'un règlement de la question de Palestine soit intervenu, l'Organisation des Nations Unies doit veiller à administrer elle-même les biens que les Arabes ont dû abandonner et en attribuer les revenus à leurs propriétaires légitimes.

117. En un mot, nous estimons que la question de Palestine a constitué l'une des pages les plus sombres de l'histoire de l'Organisation des Nations Unies pendant les 10 dernières années. Nous espérons sincèrement que l'Organisation réussira à réparer le tort causé aux Arabes de Palestine.

118. Une autre question à propos de laquelle l'ONU n'a pas su donner la suite qui convenait est la question d'Afrique du Nord. Il est incontestable que les peuples de Tunisie, d'Algérie et du Maroc ont le droit de disposer d'eux-mêmes et nous espérons sincèrement qu'au cours des 10 prochaines années, les Nations Unies veilleront à ce que la Tunisie continue à s'acheminer vers l'indépendance et à ce que l'on mette fin aux massacres qui endeuillent le Maroc en rappelant sur le trône le Sultan légitime et en reconnaissant aux Marocains le droit de disposer d'eux-mêmes et le droit à l'indépendance.

119. En ce qui concerne l'Algérie, nous déplorons vivement que des méthodes de destruction massive et de répression collective aient été employées et que d'importants contingents prélevés sur les forces de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord aient été utilisés contre des innocents, dont le seul crime

est de chercher à obtenir la liberté et l'égalité d'une nation qui se considère elle-même comme un des plus solides champions de ces droits.

120. Les résultats obtenus par l'Organisation des Nations Unies, touchant la question d'Afrique du Nord, ne sont pas très encourageants. Tout se passe comme si les nations qui se sont faites les champions de la liberté et de la démocratie pendant la deuxième guerre mondiale se montraient de moins en moins empressées de servir cet idéal à mesure que le souvenir de cette guerre s'estompe dans le temps. Faut-il en conclure que nous sommes en passe d'oublier les principes fondamentaux pour la défense desquels deux guerres ont eu lieu ? Faut-il en conclure que les peuples non autonomes doivent maintenant abandonner tout espoir de conquérir leur liberté et leur indépendance et qu'ils doivent attendre une nouvelle guerre mondiale pour les obtenir ? A notre avis, la pire faute que l'on puisse commettre envers l'Organisation, c'est de l'amener à fermer ses portes à la cause de la liberté et de l'indépendance des peuples, lorsqu'un peuple, quel qu'il soit, revendique cette liberté.

121. Les Nations Unies ne peuvent pas rester indifférentes devant les événements tragiques qui se déroulent en Algérie et au Maroc, où le sang coule et où des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants innocents trouvent la mort. Il ne faut pas considérer uniquement l'aspect politique du problème mais aussi son aspect humain. Profondément ému par la situation tragique du Maroc et de l'Algérie, mon gouvernement a voulu alléger les souffrances de la population; il a mis près de 750.000 dollars à la disposition de la Société du Croissant-Rouge d'Irak, qui correspond chez nous à la Croix-Rouge. Mon gouvernement s'est ensuite mis en rapports avec le Gouvernement français et avec la Croix-Rouge internationale de Genève, dans l'espoir de rendre la distribution des secours plus facile. Il était entendu que l'opération se déroulerait sous les auspices de la Croix-Rouge internationale de Genève et qu'elle serait effectuée sous la surveillance des autorités françaises. Mais la France a rejeté sans la moindre hésitation cette offre généreuse, qui ne répondait à aucun mobile politique.

122. Il est un autre obstacle sur lequel l'ONU a buté au cours des 10 dernières années, en fermant sa porte à une vingtaine d'Etats qui avaient demandé à être admis à l'Organisation. Nous ne pouvons trouver aucune justification à l'emploi du veto quand il s'agit de l'admission de nouveaux Membres. De grands pays, tels que l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, l'Irlande, l'Autriche et d'autres pays européens, devraient être parmi nous. D'importants pays d'Asie et d'Afrique, comme le Japon et Ceylan, comme nos deux nations sœurs, la Jordanie et la Libye, et bien d'autres encore, auraient déjà dû être admis parmi nous. Nous croyons au principe de l'universalité au sein de l'Organisation.

123. Nous estimons également qu'il faut réunir une conférence pour réviser la Charte. Cette révision ne porterait nullement atteinte aux principes et aux idéaux de l'Organisation, mais elle pourrait apporter quelques corrections et éclairer certains points. On pourrait par exemple décider d'abolir le veto ou en réglementer l'utilisation. Le paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte, qui a trait à la compétence nationale, appelle certains éclaircissements. La question des membres permanents du Conseil de sécurité et celle du nombre des membres des divers conseils de l'Organisation mérite un nouvel examen. Le droit de tous les peuples

coloniaux à l'indépendance doit être reconnu, et les territoires en question devraient être considérés comme Territoires sous tutelle. Il faudrait étudier tous ces points et d'autres encore, en se rappelant que l'humanité doit s'acheminer vers la liberté et la reconnaissance du droit de tous les peuples à l'indépendance et à l'égalité.

124. Nous entendons parfois soutenir, pour faire obstacle à l'indépendance des peuples, que le monde évolue dans le sens de l'unification et que, ce dont nous convenons, il n'est pas souhaitable de morceler à l'infini les grands ensembles politiques. Nous, peuples des Etats arabes, qui avons été détachés de l'Empire ottoman et divisés après la première guerre mondiale, reconnaissons fort bien le danger de ce morcellement. Nous croyons aux bienfaits de l'intégration et de la coopération, et la Ligue arabe a certainement fait un pas dans cette direction. Il reste que la fusion des peuples et des Etats, pour désirable qu'elle soit, doit être fondée sur la liberté et l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. C'est particulièrement vrai dans le cas des peuples d'Afrique du Nord — Tunisie, Algérie et Maroc — en ce qui concerne leur association avec la France. Nous n'avons rien à redire à leur association avec la France, à condition que cette association repose sur la liberté et l'égalité, et seulement lorsque ces pays auront exercé leur droit à disposer d'eux-mêmes. Des questions de ce genre peuvent fort bien être précisées à l'occasion d'une révision de la Charte.

125. En conclusion, nous voulons réaffirmer notre foi dans les principes de la Charte et dans l'avenir de l'Organisation des Nations Unies, sachant bien que la Charte doit inspirer nos sentiments et nos idées si nous voulons atteindre ces idéaux et ces objectifs. Pour y parvenir, nous devons faire un examen de conscience. Nous devons purifier nos cœurs et nos esprits et mettre en pratique cette maxime: "Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit." Nous devons accomplir un véritable réarmement moral. Si ce principe était reconnu, la Charte deviendrait alors un organisme vivant, tout à fait capable de codifier les relations internationales.

126. En nous inspirant de l'esprit de la Charte, nous tenons à présenter quelques suggestions d'ordre pratique qui peuvent servir la cause de la paix, de l'entente et de la sécurité internationales:

Premièrement, nous pensons qu'il faudrait fixer un délai pour accorder à toutes les races sujettes et à toutes les colonies l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, délai à l'expiration duquel le colonialisme serait définitivement aboli et les races assujetties auraient le droit de s'associer librement avec les pays métropolitains ou de s'en séparer.

Deuxièmement, il faut trouver le moyen de mettre un terme à l'infiltration et à la subversion communistes.

Troisièmement, toutes les nations doivent renoncer à la guerre de propagande et tous les services d'information du monde doivent avoir pour principale consigne de dire la vérité — toute la vérité.

Quatrièmement, les conflits internationaux, y compris celui de Palestine, doivent être réglés compte tenu des droits fondamentaux et des principes énoncés dans la Charte, et non sur la base du fait accompli et de la politique de puissance.

Cinquièmement, la réduction des armements et la suppression des armées nucléaires doivent être simultanées. Le secret doit être aboli. Un système efficace d'inspection et de contrôle international doit être établi.

Sixièmement, les ressources financières qui ne seront plus employées à la fabrication des armements devraient être versées à une caisse mondiale pour le développement des régions sous-développées.

Septièmement, l'Organisation des Nations Unies devrait créer une université internationale qui préparerait des hommes venus de tous les pays à jouer un rôle de premier plan dans le monde de demain.

Nous soumettons ces suggestions à l'Organisation des Nations Unies, parce que nous y voyons un moyen de se rapprocher des buts et de respecter les principes de la Charte.

127. Nous aspirons tous à la paix, mais la paix ne peut être durable que si elle est fondée sur la justice, la vérité, la liberté et l'égalité. En effet, ce sont ces principes qui font la dignité de la personne humaine, et c'est la dignité de la personne humaine, sans considération de race, de couleur ou de croyance, qui est le plus grand souci de l'Organisation.

La séance est levée à 12 h. 25.